

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le lundi 7 avril 2025 à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents: madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Yves Monast, Guy Leroux, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Robert, maire.

Est absent: monsieur le conseiller, Claude Gaucher.

Est également présente, madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

1. CONSTAT DE CONFORMITÉ

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

PRÉAMBULE

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire vérifie le quorum et souhaite la bienvenue.

PÉRIODE DE QUESTIONS

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

R 2025-04-85 4. DÉMISSION DE MADAME JULIE FORCIER À TITRE DE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT la démission de madame Julie Forcier à titre de greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT les conditions de fin d'embauche afin d'assurer une transition avec madame Mélanie Bélisle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la démission de madame Julie Forcier.

De la remercier pour les années de service à la municipalité et lui souhaiter bonne chance dans sa nouvelle carrière.

ADOPTÉE

R 2025-04-86 5. EMBAUCHE D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE - MADAME MÉLANIE BÉLISLE

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT la candidature déposée par Madame Mélanie Bélisle;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche du comité personnel et de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité embauche madame Mélanie Bélisle à titre de greffière-trésorière adjointe à compter du 22 avril 2025, selon les conditions de travail convenues entre les parties.

ADOPTÉE

R 2025-04-87 6. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-ROUVILLE

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle de la Coopérative régionale d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville se tiendra le 24 avril 2025 à 19 h 00 en présentiel à l'Érablière Verger d'Émilie à Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Ghislaine Lussier, à assister à l'assemblée générale annuelle, en présentiel le 24 avril 2025 prochain et à représenter la municipalité;

QUE Ghislaine Lussier soit autorisée à voter s'il y a lieu au nom de la Municipalité de Saint-Damase.

ADOPTÉE

VOIRIE-TRANSPORT ROUTIER

R 2025-04-88 7. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES LEVÉES - 2025-2026-2027 - LES ENTREPRISES BELLE ROSE INC.

CONSIDÉRANT la demande prix pour le fauchage des levées de fossés saison 2025, 2026 et 2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder les travaux de fauchage des levées de fossés pour les saisons 2025, 2026 et 2027 à Les entreprises Belle Rose Inc. pour la somme de 42 268,27 \$ taxes incluses;

QUE les dépenses soient comptabilisées, au poste budgétaire 02-320-00-529, selon le budget disponible à cet effet.

ADOPTÉE

HYGIENE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

R 2025-04-89 8. TRAVAUX DE RÉPARATION AU RBS - PLOMBERIE M. MALLET ET FILS INC.

CONSIDÉRANT les travaux de réparation-entretien du système de distribution de soude caustique au RBS;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de deux entreprises pour l'exécution de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission numéro 1279 proposée par Plomberie M. Mallet et Fils Inc. pour les travaux de réparation et entretien du système de soude caustique, conformément aux termes définis dans la proposition soumise, au montant de montant de 19 304,99\$ taxes incluses et d'en autoriser le paiement;

QUE les sommes nécessaires pour en effectuer le paiement soient prises à même le budget courant et au poste budgétaire 02-414-90-521.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE

R 2025-04-90 9. ACHAT D'ESTRADE D'ALUMINIUM - DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS

CONSIDÉRANT la résolution 2024-10-206 pour la demande de subvention au fonds de développement rural pour l'achat de nouvelles estrades pour le terrain de soccer;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de subvention est accordée;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Distribution Sports Loisirs a soumis une proposition datée du 4 février 2025, référencée sous le numéro 56668, pour l'achat de deux estrades en aluminium;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission numéro 56668 proposée par Distribution Sports Loisirs pour l'achat de deux estrades en aluminium, conformément aux termes définis dans la proposition soumise, au montant de montant de 7 277,92\$ taxes incluses et d'en autoriser le paiement;

QUE les sommes nécessaires pour en effectuer le paiement soient prises à même le budget courant et au poste budgétaire : 23-084-60-726.

ADOPTÉE

CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2025-04-91 10. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 41.

ADOPTÉE



Alain Robert, maire



Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Alain Robert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Alain Robert, maire